



## **DELIBERATION**

**présentée lors de l'Assemblée Générale de la CCI Haute-Savoie le 26 novembre 2020  
et votée par consultation électronique le 1<sup>er</sup> décembre 2020**

### ***Délibération relative à la Désignation d'un Membre de la CCI au sein de la Commission d'Etablissement des Listes Electorales (CELE)***

#### **CONTEXTE**

La commission d'établissement des listes électorales -CELE- mentionnée aux articles L713-14 et R713-70 du Code de Commerce est l'autorité chargée de dresser la liste électorale destinée à l'élection des membres de Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale et de région.

Elle est présidée par le juge commis à la surveillance du Registre du Commerce et des Sociétés dans le ressort duquel est situé le siège de la CCI territoriale ou son représentant.

Elle est composée, outre son Président, d'un représentant du Préfet du Département où se trouve le siège de la CCI territoriale et du président de cette Chambre ou d'un membre désigné par ses soins.

La commission se réunit sur convocation de son Président, à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de chaque renouvellement.

La commission d'établissement des listes électorales procède à la constitution de la liste électorale établie par catégorie et, le cas échéant, par sous-catégorie professionnelle (R 713-1-1). Elle est donc garante du bon établissement de cette liste.

Elle peut également procéder à la révision des listes électorales : elle réceptionne pendant la période de publicité des listes électorales prévue dans les textes, les réclamations qui sont éventuellement déposées auprès de son secrétariat et statue sur ces réclamations.

Le secrétariat de la CELE est assuré conjointement par le Directeur Général de la CCIT (ou un agent de la Chambre désigné par ses soins) et le greffier de la juridiction commerciale. Les services de la CCI peuvent être sollicités pour fournir une assistance technique aux travaux de la CELE.

L'Assemblée Générale de notre CCI doit donc désigner un membre qui siègera à cette commission.

Je vous propose donc la délibération suivante :

#### **DELIBERATION**

***Compte tenu de l'article L713-14 du Code de Commerce et du décret à venir relatif aux prochaines élections consulaires qui précisent la mise en place de la Commission d'Etablissement des Listes Electorales,***

***Les Membres Elus de la CCI de la Haute-Savoie, réunis en Assemblée Générale Statutaire, le Jeudi 26 Novembre 2020.***

***Désignent Monsieur Jean-Louis HYZARD, Membre Elu de la Chambre de Commerce et d'Industrie Haute-Savoie pour siéger à la Commission d'Etablissement des Listes Electorales et Monsieur Henri PAYOT-PERTIN comme suppléant.***

.../...

---

**Résultat du vote**

**Quorum : 19**

**Nombre de membres : 38**

**Nombre de membres en exercice : 38**

**Nombre de membres présents : 27**

BOURRET Marie-Elisabeth, BUCHHOLZER Jean-François, BUTTAY Jean-François, CARRIER Philippe, CECCON Christophe, DANOIS Véronique, DETURCHE Thierry, DIZERENS Sylvain, DUFOUR Annie, DUPESSEY Carole, FADILI Khadija, FEDELE Claude, FERIGO André, GAUD Yves-Edouard, HYZARD Jean-Louis, LATHUILLE Pierre, LAVILLA Dominique, MERMILLOD-BLONDIN Hubert, METRAL Guy, MICHAUD Isabelle, MONOD Grégory, PATUEL Isabelle, PAYOT-PERTIN Henri, PLANCHAMP Marie-Pierre, POCHARD Olivier, RAMEAUX Sophie, SADOUX Richard.

**Nombre de voix pour : 27**

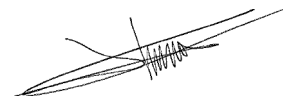
**Nombre de voix contre : 0**

**Nombre d'abstentions : 0**

**Nombre de refus de vote : 0**

-----

**Le Secrétaire**  
**Thierry DETURCHE**



**Le Président**  
**Guy METRAL**

